



Municipalité de Saint-Claude
295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) J0B 2N0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 6 février 2023 et à laquelle étaient présent son honneur le maire Monsieur Hervé Provencher et les conseillers suivants :

Sont présents **M. Hervé Provencher, Maire**

Mme Nicole Caron, conseillère district 1
M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2
M. Yves Gagnon, conseiller district 3
M. Marco Scrosati, conseiller district 4
M. Yvon Therrien, conseiller district 5
Mme Lucie Coderre, conseillère district 6

La directrice générale et greffière-trésorière : France Lavertu est aussi présente.

Tous formants quorum sous la présidence du Maire.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé de trancher.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE CONFORME SOUS RÉSERVE DE L'APPROBATION DU LIBELLÉ FINAL DU PROCÈS VERBAL, ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE.

EXTRAIT CONFORME,
CERTIFIÉ CE 6 FÉVRIER 2023

.....
France Lavertu
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Le 6 février 2023

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 6 février 2023 et à laquelle étaient présent :

Sont présent **M. Hervé Provencher, Maire**

Mme Nicole Caron, conseillère district 1
M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2
M. Yves Gagnon, conseiller district 3
M. Marco Scrosati, conseiller district 4
M. Yvon Therrien, conseiller district 5
Mme Lucie Coderre, conseillère district 6

La directrice générale et greffière-trésorière : France Lavertu est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé de trancher.

CONSTAT DE QUORUM

Le quorum du conseil ayant été constaté par le maire, la séance est déclarée ouverte et se déroule en présence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire, Hervé Provencher, souhaite la bienvenue à tous.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR **LUNDI 6 FÉVRIER 2023**

1. Ordre du jour
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Demande Johanne Maurice : location du local 2^e étage
5. Période de questions
6. Incendie
 - a) Acceptation du rapport annuel 2022
 - b) Achat de pinces de désincarcération
 - c) Achat d'habits de combat, vêtements, tablette et équipements
7. Voirie
 - a) Engagement Hélène Chrétien, ressource externe, évaluation des départements
 - b) Compensation 2022 d'aide à l'entretien réseau routier local
8. Loisirs
 - a) Location terrain de balle – tarif
 - b) Appel d'offres animateurs SAE
9. Suivi évaluation des bâtiments municipaux
10. Congrès
11. Suivi arrérages de taxes
12. Période de questions
13. Comptes
14. Correspondance
15. Varia

2023-02-01 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté.

ADOPTION : 6 POUR

2023-02-02 PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyée par la conseillère Lucie Coderre et résolu que le procès-verbal du 9 janvier 2023 soit adopté.

ADOPTION : 6 POUR

2023-02-03 DEMANDE DE JOHANNE MAURICE - LOCATION D'UN LOCAL

CONSIDÉRANT QUE Madame Johanne Maurice a présenté une demande au conseil afin de louer un local pour opérer une friperie et un coin artisanat ;

CONSIDÉRANT QU'UN local est vacant actuellement au 2^e étage, dans l'Hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Macro Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu de louer un local pour les occupations d'une friperie et artisanat au 2^e étage de l'Hôtel de Ville, situé au 295C, route de l'église, Saint-Claude.

QUE le conseil autorise le Maire, Hervé Provencher, et la directrice générale, France Lavertu à conclure et à signer une entente relative à la location de ce local.

ADOPTION : 6 POUR

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

« Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires sur la location, sur le suivi de la future Coop »

INCENDIE :

2023-02-04 ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 TRANSMIS PAR LE SERVICE INCENDIE DE SAINT-CLAUDE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PRÉVUES AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François dispose du schéma de couverture de risques en sécurité incendie en vigueur pour son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la loi sur la sécurité incendie stipule que « *toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application des mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie* »

CONSIDÉRANT QUE le MSP demande que chacune des municipalités visées par le rapport annuel de la MRC adopte le rapport qu'elle a produit et qu'il soit transmis à la MRC :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Claude accepte le rapport annuel qui sera transmis à la MRC en regard de la mise en œuvre des actions prévues au Schéma de la MRC du Val Saint-François pour l'année 2022.

ADOPTION : 6 POUR

2023-02-05 ACHAT DE PINCES DE DÉSINCARCÉRATION

CONSIDÉRANT QUE les équipements actuels de pinces atteignent leur fin de vie utile, acquises en 2011 usagées et qu'il est maintenant difficile de trouver les pièces de remplacement;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu d'acquérir de nouvelles pinces de désincarcération pour que le service incendie maintienne la mission et assure la continuité de ce service aux citoyens et aux usagers de la route;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'acquérir des pinces de survie au coût de +/- 50 000\$ plus les taxes.

Que le mode de financement de cet appareil sera l'utilisation du surplus pour la totalité de la dépense tel que mentionné dans la résolution no 2022-12-15.

ADOPTION : 6 POUR

2023-02-06 ACHAT D'HABITS DE COMBAT, TABLETTE ET ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT QU'il a lieu d'acquérir des habits de combats, autres vêtements, tablette et divers équipements afin d'outiller adéquatement les pompiers volontaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu

D'acheter 2 habits de combat et autres vêtements de protection et l'équipement, au coût de +/- 7 000\$.

D'acquérir des équipements et une tablette électronique pour le service au coût de +/- 5 000\$.

ADOPTION : 6 POUR

VOIRIE :

2023-02-07 ENGAGEMENT HÉLÈNE CHRÉTIEN, RESSOURCE EXTERNE, ÉVALUATION DES DÉPARTEMENTS

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Ghislain Daigle a remis une lettre de démission pour le poste de responsable de voirie, départ le 28 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyée par la conseillère Lucie Coderre et résolu d'engager madame Hélène Chrétien, personne ressource, pour procéder à l'évaluation des services municipaux et l'assistance au processus de recrutement.

Que les honoraires professionnels soient calculés au taux horaire de 140\$.

ADOPTION : 6 POUR

2023-02-08 COMPENSATION 2022 D'AIDE À L'ENTRETIEN RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 279 715\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales de classes 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont la municipalité est responsable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu

QUE la municipalité de Saint-Claude informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTION : 6 POUR

LOISIRS ET CULTURE :

2023-02-09 TARIF LOCATION TERRAIN DE BALLE – ADULTE - ENFANTS

CONSIDÉRANT QUE le conseil n'a pas augmenté les tarifs de location du terrain de balle depuis 2018;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'augmenter les tarifs du terrain de balle.

QUE les tarifs de location sont;

| Type de location | Ligue hebdomadaire | Une journée | Tournoi 3 jours |
|------------------|--------------------|-------------|-----------------|
| Prix 2023 | 170\$/équipe | 70\$/jour | 200\$/3 jours |

QUE la location pour les ligues hebdomadaires inclue la location du terrain 1 soir par semaine pour toute la saison ainsi que les finales.

QUE le montant total dû par chaque ligue soit acquitté en deux versements le 1^{er} juin et le 1^{er} août.

QUE le terrain de balle est gratuit pour la ligue des enfants, des adolescents et pour les tournois organisés dans le cadre de festivités municipale.

ADOPTION: 6 POUR

2023-02-10 APPEL D'OFFRES POUR LE POSTE D'ANIMATEUR AU CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude désire offrir le service d'animation estivale, camp de jour, pour cet été ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyée par la conseillère Nicole Caron et résolu de faire un appel de candidatures pour des animateurs pour le camp de jour estival.

QUE le cours de DAFA n'est pas requis ni obligatoire.

QUE le salaire variera en fonction de l'expérience.

ADOPTION : 6 POUR

SUIVI SPE VALEUR ASSURABLE : DEMANDE D'ÉVALUATION BÂTIMENTS ET CONTENU SPE

Le conseil municipal avait décidé en juillet 2022 de faire évaluer les bâtiments municipaux afin de tenir compte des coûts de reconstruction. Ce travail a été fait en décembre dernier par la compagnie SPE valeur assurable.

Le rapport d'évaluation sera transmis à l'assurance pour ajustement des valeurs.

2023-02-11 CONGRÈS POUR DIRECTEUR INCENDIE, DIRECTEUR ADJOINT, DIRECTRICE GÉNÉRALE, OFFICIER ET ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE les congrès de l'association des chefs en sécurité incendie, de la directrice générale et le congrès de la FQM ont lieu au mois de mai, de juin et de septembre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que le directeur incendie, Jean Labrecque, assistant directeur, Martin Lépine et la directrice générale, France Lavertu, l'officier en bâtiment, Jennifer Bergeron et les élus soit le maire, Hervé Provencher et un conseiller Étienne Hudon-Gagnon ou substitut soient autorisés à assister à leur congrès respectif.

QUE la municipalité s'engage à défrayer tous les coûts reliés à ce congrès (inscription, hébergements, repas, déplacement) jusqu'à un maximum de 2 700\$ sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTION : 6 POUR

SAISIE- TAXES IMPAYÉES

Tous les contribuables (envois de janvier 2022) ont payé les taxes 2022 ou ont pris des ententes de paiement.

Il reste quelques contribuables qui ont reçu une mise à jour de leur propriété au cours de l'année.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

« Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires sur le déneigement et sur l'acquisition de pinces de désincarcération. »

2023-02-12 LES COMPTES

Il est proposé par la conseillère Marco Scrosati et appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat numéro 202201166 à 202201180 pour un montant total de 17 518,50\$ ainsi que du numéro 202300046 à 202300122 pour un montant total de 152 948,41\$.

Les paies du mois de janvier 2023 pour un total 26 977,91\$.

ADOPTION : 6 POUR

CORRESPONDANCE

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de janvier 2023.

VARIA

Aucun point

CERTIFICAT

« Je soussigné, Hervé Provencher, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

LEVÉE DE LA SÉANCE : est donné par le conseiller Marco Scrosati.

HEURE : 20 heures et 33 minutes.

.....
Hervé Provencher
Maire

France Lavertu
Directrice- générale et greffière-trésorière